



La journée de la sécurité intérieure (J.S.I) qui s'est déroulée le samedi 10 octobre 2009 en Haute-Marne, était l'occasion choisie pour la signature d'une convention entre l'Etat, représenté par M. Le Préfet Laurent PREVOST, et la Ville de Chaumont, représentée par son maire, le Ministre de l'Education, M. Luc CHATEL. Cette convention porte sur les modalités de mise en œuvre du système de vidéo-protection implanté sur la commune de Chaumont depuis juin dernier. Elle prévoit notamment la possibilité d'un déport d'images de la mairie vers le commissariat de police. Elle crée également un comité de pilotage de suivi et d'évaluation du système installé.

Conformément aux objectifs de développement de la lutte contre la délinquance fixés par le Gouvernement, les villes de Saint-Dizier et de Langres sont également équipées de matériels de video-protection. Les premiers résultats ont été jugés positifs et, grâce aux co-financements du fond interministériel de prévention de la délinquance (F.I.P.D), des extensions de ces systèmes sont aujourd'hui à l'étude tandis que d'autres communes de Haute-Marne envisagent dès à présent leurs premiers équipements.